



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 12 octobre 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Mme Cécile LAMBERT, directrice générale adjointe de la santé, ancienne collaboratrice de M. Gabriel ATTAL à Matignon, va être nommée déléguée interministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie à la direction générale de la santé

M. Matthieu LECLERCQ, ancien collaborateur de Mme Agnès BUZYN et M. Olivier VERAN, devient adjoint à la sous-directrice de l'accès aux soins des prestations familiales et des accidents du travail à la direction de la sécurité sociale

Le Dr Virginie BLONS, médecin généraliste à Rennes, a été élue présidente de SOS Médecins France

Mme Ariane BENARD, directrice du Centre hospitalier de Saint-Brieuc et du groupement hospitalier territorial d'Armor, devient directrice générale du Centre hospitalier Bretagne Atlantique

EN RÉSUMÉ

Les députés se prononcent sur la proposition contre les femmes et les enfants

En matière de santé, les députés ont rendu aux ordres leur pouvoir de sanction, réintroduit le renvoi de la plainte dans le circuit disciplinaire ordinal, garanti l'information sans délai du directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) des décisions définitives des chambres disciplinaires des ordres des professions de santé et prévu que l'employeur est informé sans délai de la suspension d'un professionnel de santé par l'autorité administrative qui l'a prononcée.

Arrêts maladie :

"Le cahier des charges que je leur propose est de moins protéger les arrêts courts, pour qu'il y ait moins d'arrêts courts, mieux protéger les arrêts long " avec "l'idée de mieux soigner les gens pour qu'ils puissent plus rapidement revenir travailler" et, en parallèle, "se battre contre les abus (qui) font mal aux finances", a détaillé hier sur TF1 le ministre du Travail Jean-Pierre FARANDOU, une semaine après avoir écrit aux partenaires sociaux pour les appeler à trouver d'ici le 19 décembre un accord sur une "réforme structurelle" de la prise en charge des arrêts maladie afin de trouver un milliard d'euros d'économies.

PLFSS : les députés rejettent la partie "recettes" du texte en commission des Affaires sociales

La partie "recettes" du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 a été rejetée hier, en fin d'après-midi, en commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, augurant du sort qui pourrait être réservé au texte en séance publique. Après une séance hier soir, les députés n'ont désormais, a priori, plus qu'une journée pour venir à bout du PLFSS et de sa partie consacrée aux "dépenses", avant son examen dans l'Hémicycle la semaine prochaine. Les partis de gauche, ainsi que le Rassemblement national, ont voté contre la partie "recettes". A l'inverse, selon une source parlementaire, les députés Renaissance, MoDem et Horizons se sont prononcés favorablement à cette partie du PLFSS.